



Achat immobilite sans JDT

Par **Gwa**, le **29/06/2023** à **07:22**

Bonjour

nous avons avec ma mère signe un compromis de vente (nous sommes acheteuse) en mars pour une maison.

jous devons signer le compromis finale aujourd'hui. Le notaire nous a appelle nous ne pouvons signer car une des vendeuse (elles sont 3, mère sous tutelle et deux filles) a été placé en avril sous curatelle et qu elles n'avaient pas pris soin de le dire... donc la signature ne peut se faire sans JDT.

mes parents se retrouvent à la rue car leur bien a été vendu pour acheter cette maison.

comment peuvent ils faire ? Doit on forcément attendre le JDT sachant qu on a signé un compromis et qu elle n'était pas sur curatelle ? Cela peut être long? Peut elle obtenir des dédommagements ? Pour se loger, manger, comment faire pour les meubles qui arrivent semaine pro, tous le matériel utilisé pour les travaux etc ...

merci à vous de votre aide

Par **Marck.ESP**, le **29/06/2023** à **09:46**

Bonjour

Je crois que le notaire peut signifier au JT l'urgence de la situation, cela peut être utile.